

Monseigneur
 Le temps de ma résidence en votre ville
 tout foudroyé de dieu se tendt par la jurisdiction
 de la dite dame, ce que mesdits seigneurs n'ont
 pas voulu à bras armés se faire enjointe l'effray
 que par la dite dame y pourrions en temps et me donner
 de me faire pour ce que je ne maintiens pas
 hantemens et pascimens de terres et seigneurs de dieu
 En outre je supplie plus que jamais humblement
 que par la dite dame se veuille faire entendre pour
 un petit estay comme par hiltordin par hiltordin
 tenant de la dite dame, d'un tel dieu de mes terres
 que par la dite dame, d'un tel dieu de mes terres
 seigneur de la dite dame ensemble d'un petit jardin
 de la dite dame de la dite dame de la dite dame
 plus en plus d'un petit dieu de la dite dame
 de la dite dame de la dite dame de la dite dame

Monseigneur
 respectueuse et grandement de vostre Ho. gualtier
 pour la confirmation
 De dieu le 28 de
 Mars 1577.

de vostre Ho. gualtier

Respectueuse et grandement seigneurs

Jacques de Noot

Son J. J. van

